

## CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

[WWW.LAUDIOPROTHESISTE.FR](http://WWW.LAUDIOPROTHESISTE.FR)  
[WWW.LAPPAREILAUDITIF.FR](http://WWW.LAPPAREILAUDITIF.FR)  
[WWW.TESTAUDITIF.FR](http://WWW.TESTAUDITIF.FR)

CENTRALE DES AUDIOPROTHESISTE  
Département « Audiologie » de Centrale des opticiens  
Société Anonyme au capital de 72 063 euros - RCS Paris 315  
446 450  
Siège social : 50, Rue de Paradis – 75010 PARIS

### 1 PREAMBULE

- 1.1 La Centrale des Audioprothésistes (CDA), groupement d'audioprothésistes indépendants de France à travers la Centrale des Audioprothésistes (CDA), a créé les sites internet <audioprothesiste.fr>, <lappareilauditif.fr> et <testauditif.fr>, dédiés à la diffusion d'informations sur les audioprothésistes, les marques d'aides auditives et plus généralement sur le secteur de l'audioprothèse.
- 1.2 La CDA propose aux Audioprothésistes, pour leurs Points de Vente Indépendants, et aux fournisseurs du secteur de l'audioprothèse un service leur permettant de diffuser des informations relatives à leur activité dans un Espace Dédié sur le site internet <audioprothesiste.fr>.
- 1.3 La CDA propose également aux Audioprothésistes un service de mise en relation avec des établissements médico-sociaux ou des entreprises, notamment d'aide à domicile, souhaitant l'intervention d'un professionnel de l'audition dans leurs locaux ou au domicile d'une personne.
- 1.4 Après avoir pris connaissance des fonctionnalités, caractéristiques et modalités d'utilisation du site internet <audioprothesiste.fr> mais aussi <lappareilauditif.fr> et <testauditif.fr>, l'Audioprothésiste a souhaité souscrire au service fourni par la CDA, pour le point de vente identifié sur le formulaire en ligne.

### 2 DEFINITIONS

Dans le Contrat, les termes et expressions commençant par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

**Bénéficiaire** désigne la personne physique pour le compte de laquelle un Utilisateur utilise le Service Allaudition.

**Contrat** désigne les présentes Conditions Générales.

**Conditions Générales** désignent le présent document intitulé « Conditions générales de services audioprothesiste.fr ».

**Contenu** désigne les textes, sons, images, photographies, logo, vidéo, etc. intégrés par l'Audioprothésiste dans l'Espace Dédié, au moyen de ses Identifiants.

**Espace Dédié** désigne l'espace du Site sur <audioprothesiste.fr> consacré à la présentation du Point de Vente de l'Audioprothésiste, dont la structure, la forme, la présentation et la typologie du Contenu à intégrer par l'Audioprothésiste sont déterminés par la CDA.

**Identifiants** désignent la conjonction de l'identifiant (login) de l'Audioprothésiste et de son mot de passe, nécessaire pour intégrer ou modifier du Contenu dans l'Espace Dédié.

**Audioprothésiste** désigne l'Audioprothésiste identifié sur le formulaire en ligne.

**Point de Vente** désigne le Point de Vente Indépendant de l'Audioprothésiste, désigné sur le formulaire en ligne.

**Point de Vente Indépendant** désigne le point de vente exploité sous un nom commercial, une enseigne ou une marque qui appartient à l'audioprothésiste exploitant ledit point de vente.

**Service** désigne le service fourni par la CDA consistant à héberger le Contenu que l'Audioprothésiste souhaite publier dans l'Espace Dédié de son Point de Vente sur les Sites et à référencer ledit Point de Vente dans l'annuaire des Sites. Le Service comprend également des services complémentaires : la possibilité pour l'Audioprothésiste d'être référencé sur le Service Allaudition et un service de demande de rendez-vous.

**Service Allaudition** désigne le service complémentaire fourni par la CDA consistant à mettre en relation des Audioprothésistes avec des établissements médico-sociaux et des entreprises, notamment d'aide à domicile, souhaitant faire intervenir, dans leurs locaux ou au domicile d'une personne, un professionnel de l'audition.

**Signes Distinctifs** désignent (i) les marques dont la CDA est titulaire reprenant, sous toutes formes, le vocable « audioprothesiste.fr », « lappareilauditif.fr » et « testauditif.fr » ou « Allaudition.fr » ; (ii) les noms de domaine sous lesquels les Sites sont accessibles ; (iii) les noms de domaine sur lesquels le Service Allaudition est accessible ; (iv) l'U.R.L. dont la racine est un nom de domaine précité, permettant d'accéder à l'Espace Dédié de l'Audioprothésiste.

**Sites** désigne les sites internet <audioprothesiste.fr>, <lappareilauditif.fr> et <testauditif.fr>, conçus, développés et hébergés par la CDA.

**Utilisateur** désigne les établissements médico-sociaux ou les entreprises utilisant le Service Allaudition décrit à l'article 6.4.

### 3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

- 3.1 La CDA pourra modifier les Conditions Générales de fourniture du Service selon la procédure suivante : la nouvelle version des Conditions Générales sera transmise à l'Audioprothésiste ou rendue accessible à l'Audioprothésiste via l'interface d'administration de l'Espace Dédié. La nouvelle version se substituera automatiquement à la version précédente et sera applicable 1 mois après sa mise en ligne. L'Audioprothésiste pourra notifier à la CDA son refus de la nouvelle version des Conditions Générales, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de refus de la nouvelle version des Conditions Générales par l'Audioprothésiste, le Contrat sera automatiquement et de plein droit résilié dans les conditions prévues à l'article 0 ci-après.

### 4 OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles la CDA fournit à l'Audioprothésiste le Service.

l'interface d'administration de l'Espace Dédié dans les conditions décrites à l'article 6.2.

## 5 PRISE D'EFFET - DUREE

Le Contrat prend effet à la date d'acceptation des conditions en ligne et pour une durée indéterminée.

## 6 DESCRIPTION DU SERVICE

### 6.1 Création de l'Espace Dédié

6.1.1 La CDA crée un Espace Dédié spécifique au Point de Vente et fournit à l'Audioprothésiste les Identifiants nécessaires pour accéder à l'interface d'administration de l'Espace Dédié.

6.1.2 La structure, la forme, la présentation de l'Espace Dédié ainsi que la typologie du Contenu qui peut y figurer sont définies par la CDA.

6.1.3 L'Espace Dédié pourra évoluer dans sa structure, sa forme, sa présentation, dans la typologie du Contenu, mais également en termes de fonctionnalités, en fonction des évolutions qui seront décidées par la CDA, ce que l'Audioprothésiste reconnaît et accepte expressément.

6.1.4 L'Audioprothésiste est également informé que les spécifications techniques de l'Espace Dédié sont susceptibles d'évoluer tout au long du Contrat pour tenir compte notamment de l'évolution de la technique.

6.1.5 La CDA se réserve le droit de diffuser du contenu dans l'Espace Dédié dans les blocs prévus à cet effet. L'ensemble des recettes publicitaires restera acquis à la CDA.

### 6.2 Accès à l'interface d'administration de l'Espace Dédié

6.2.1 L'Audioprothésiste accède à l'interface d'administration de l'Espace Dédié, en se connectant, *via* Internet, à l'adresse (U.R.L.) indiquée par la CDA, au moyen de ses Identifiants.

6.2.2 Les Identifiants sont personnels et confidentiels et ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers, sous quelque forme que ce soit.

6.2.3 L'Audioprothésiste est responsable de l'usage qui est fait de ses Identifiants. Il doit en conséquence, et dans son propre intérêt, prendre toutes mesures qu'il estimerait nécessaires à leur sécurité et à leur confidentialité.

6.2.4 En cas de perte, vol, ou utilisation non autorisée des Identifiants, l'Audioprothésiste doit en avvertir la CDA sans délai, afin de faire procéder à leur modification.

6.2.5 Les parties conviennent que les enregistrements informatiques automatiques faits par la CDA de l'utilisation des Identifiants et des modifications apportées à l'Espace Dédié font foi entre elles.

### 6.3 Création, mise en ligne et modification de Contenu dans l'Espace Dédié

6.3.1 L'Audioprothésiste peut intégrer et modifier le Contenu de l'Espace Dédié, en accédant à

6.3.2 L'Audioprothésiste s'engage à respecter les directives de la CDA sur la structure, la forme et la typologie de Contenu à intégrer dans l'Espace Dédié.

6.3.3 L'Audioprothésiste décide et est seul responsable de la mise en ligne du Contenu et plus généralement de sa modification, de sa complétude, de son exactitude. Il appartient donc à l'Audioprothésiste de contrôler le Contenu avant de décider de sa mise en ligne, de le mettre à jour si nécessaire, de s'assurer que celui-ci est conforme à la législation en vigueur et n'est pas susceptible de causer un dommage à autrui.

6.3.4 En aucun cas la CDA ne pourra encourir une quelconque responsabilité vis-à-vis de tiers en raison du Contenu mis en ligne par l'Audioprothésiste dont la CDA assure l'hébergement au sens de l'article 6-I-2 de la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

6.3.5 L'Audioprothésiste s'engage notamment à ne pas mettre en ligne, dans l'Espace Dédié :

- du Contenu susceptible de porter atteinte à tout droit de tiers, en ce compris de manière non exhaustive : tout droit de propriété intellectuelle reconnu par les dispositions légales ou réglementaires de tout pays ainsi que par les conventions internationales (notamment les droits d'auteur, marques, droits relatifs aux dessins et modèles, brevets), tout droit relatif à la personnalité (droit à l'image, protection des données à caractère personnel, droit au respect de la vie privée), à l'honneur et à la considération ;
- du Contenu présentant un caractère illicite au regard des lois et règlements français, des conventions internationales.

6.3.6 L'Audioprothésiste garantit :

- l'exactitude des informations qu'il fait figurer sur son Espace Dédié et notamment les informations relatives aux marques distribuées ;
- avoir obtenu l'accord des personnes qu'il référence dans l'Espace Dédié.

6.3.7 La CDA n'exerce aucun contrôle sur le Contenu mais se réserve le droit de suspendre la mise en ligne du Contenu si elle est informée par des tiers de leur caractère illicite.

### 6.4 Description du Service Allaudition

6.4.1 Les Audioprothésistes sont référencés sur le Service Allaudition afin d'être mis en relation avec des établissements médico-sociaux et des entreprises ayant demandé l'intervention d'un professionnel de l'audioprothèse dans leurs locaux ou au domicile d'un Bénéficiaire via le site Allaudition.fr.

6.4.2 L'Audioprothésiste peut se désinscrire de ce service à tout moment, afin de ne plus recevoir les courriels de transmission des demandes d'intervention.

- 6.4.3 Lorsqu'un Utilisateur envoie une demande d'intervention via le site <Allaudition.fr> elle est transmise par courriel aux Audioprothésistes en fonction de critères automatiques de sélection par proximité géographique.
- 6.4.4 Le courriel de transmission contient (i) la nature de la demande et (ii) le montant de la commission éventuelle rémunérant la CDA pour cette mise en relation et les modalités de son règlement. Le montant de cette commission sera fixé au cas par cas, en fonction de la nature de la demande d'intervention. Elle est donc susceptible de varier d'une demande d'intervention à l'autre.
- 6.4.5 L'Audioprothésiste est libre de répondre à ce courriel. En cas d'acceptation, il s'engage à payer à la CDA la commission indiquée dans le courriel. Il recevra alors les informations permettant de répondre à la demande d'intervention et ainsi d'entrer en contact avec l'Utilisateur. La commission est acquise à la CDA du simple fait de la remise des informations permettant à l'Audioprothésiste de répondre à la demande d'intervention et quel que soit l'issue de cette mise en relation.
- 6.4.6 L'Audioprothésiste est libre de proposer une offre de services selon ses propres conditions commerciales (délais, prix, etc.) à l'Utilisateur ou au Bénéficiaire, qui sera libre de l'accepter.
- 6.4.7 L'intervention de la CDA a uniquement pour objet la mise en relation des Utilisateurs et des Bénéficiaire avec les Audioprothésistes. En aucun cas la CDA n'est responsable vis-à-vis d'eux de la conclusion ou de l'exécution de la relation contractuelle qui sera éventuellement conclue entre l'Utilisateur, le Bénéficiaire et l'Audioprothésiste. L'Utilisateur, le Bénéficiaire et l'Audioprothésiste définissent librement, en dehors du Service et sans l'intervention de la CDA, les conditions de leurs relations contractuelles.

## 7 PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 7.1 Droits sur le Contenu

- 7.1.1 La mise en ligne du Contenu dans l'Espace Dédié par l'Audioprothésiste n'opère aucune cession des droits de propriété intellectuelle sur ce Contenu à la CDA. L'Audioprothésiste est et demeure propriétaire du Contenu. Lorsque le Contenu mis en ligne par l'Audioprothésiste appartient à un tiers, l'Audioprothésiste est tenu d'obtenir les autorisations nécessaires préalablement à la mise en ligne du Contenu.
- 7.1.2 L'Audioprothésiste concède à la CDA le droit de reproduire, mettre en ligne, conserver et traiter le Contenu, dans le cadre des Sites, pour la durée du Contrat.
- 7.1.3 L'Audioprothésiste garantit la CDA de toute réclamation, action et de tout dommage concernant les droits de tiers relatifs au Contenu.

### 7.2 Droits sur les Sites

- 7.2.1 Sans préjudice des droits de l'Audioprothésiste sur le Contenu, la CDA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux Sites dans son ensemble et à chacun de ses éléments constitutifs, en ce compris les outils, logiciels, base de données, interfaces graphiques, nom de domaine. Le Contrat ne confère aucun droit à l'Audioprothésiste sur les Sites.
- 7.2.2 La CDA est seule titulaire des droits prévus aux articles L. 341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle sur la base de données que constituent les Sites, y inclus l'annuaire des Audioprothésistes et l'ensemble des informations figurant dans les espaces dédiés des Audioprothésistes, en tant que producteur de cette base de données ayant pris l'initiative et le risque des investissements correspondants. Le Contrat ne confère aucun droit à l'Audioprothésiste sur cette base de données.

### 7.3 Droits sur les Signes Distinctifs

- 7.3.1 Le Contrat ne confère au profit de l'Audioprothésiste aucun droit d'utilisation, représentation ou reproduction des Signes Distinctifs, à l'exclusion de ce qui est prévu à l'article ci-après.
- 7.3.2 Pendant la durée du Contrat, l'Audioprothésiste pourra reproduire et représenter l'URL permettant l'accès à l'Espace Dédié, ainsi que les autres Signes Distinctifs, sur ses documents commerciaux et promotionnels, dans le seul but de faire la promotion des Sites ou de l'Espace Dédié, et sous réserve de respecter les règles d'utilisation des Signes Distinctifs que la CDA se réserve d'émettre et porter à la connaissance de l'Audioprothésiste.
- 7.3.3 Au terme ou à la résiliation du Contrat, l'Audioprothésiste s'engage à ne plus utiliser, reproduire ou représenter lesdits Signes Distinctifs.

## 8 TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

- 8.1 La CDA s'engage à respecter les dispositions de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi Informatique et Libertés et prend notamment toutes précautions utiles à la sécurité des données à caractère personnel figurant sur les Sites.
- 8.2 La CDA s'engage à ne pas céder à des tiers les données à caractère personnel relatives à l'Audioprothésiste collectées par la CDA à l'occasion de la fourniture du Service.
- 8.3 L'Audioprothésiste est informé de l'usage fait des données personnelles le concernant qu'il intègre lui-même dans son Espace Dédié et consent expressément au traitement qui en est fait, au travers des Sites, par la CDA.
- 8.4 En outre, dans l'hypothèse où le Contenu contiendrait des données à caractère personnel de tiers au sens de la Loi Informatique et Libertés, que ce soit par l'insertion

de photographies ou par le référencement de professionnels sur l'Espace Dédié, il appartient à l'Audioprothésiste d'obtenir les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion sur les Sites et d'informer les personnes concernées du traitement de leurs données à caractère personnel.

## 9 CONDITIONS FINANCIERES

L'accès aux Sites <audioprothesiste.fr>, <lappareilauditif.fr> et <testauditif.fr> et l'utilisation d'un Espace Dédié est une prestation offerte dans le cadre d'une appartenance de l'Audioprothésiste à la CDA.

## 10 SUSPENSION / RESILIATION DU SERVICE

10.1 Tout défaut de paiement d'une somme due à la CDA à son échéance entraînera la suspension immédiate et de plein droit du Service, sans mise en demeure préalable. A défaut pour le Client de régulariser le paiement dans les 15 jours de son échéance, le Contrat sera résilié de plein droit sans mise en demeure préalable. La suspension du Service n'emportera pas prorogation de la durée du Contrat pour la période de suspension et n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit du Client.

10.2 La CDA aura également la faculté de suspendre ou de résilier de plein droit tout ou partie du Contrat, sans préjudice de tous recours ou dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, en cas de manquement de l'Audioprothésiste à l'une de ses obligations décrites au Contrat, et notamment à l'article 6.3 des présentes Conditions Générales, non réparé à l'issue d'un délai de 15 jours suivant la réception d'une lettre de mise en demeure adressée par la CDA par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

10.3 Le Contrat pourra être résilié à tout moment par l'une quelconque des parties. La résiliation sera effective de plein droit, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant la résiliation, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucune autre formalité judiciaire ou extrajudiciaire.

10.4 En outre, le Contrat est automatiquement et de plein droit résilié :

- dès que le Point de Vente perd la qualité de Point de Vente Indépendant, ce dont il appartient à l'Audioprothésiste d'informer la CDA ;
- en cas de refus par l'Audioprothésiste de la nouvelle version des Conditions Générales : au terme du préavis de résiliation, tel que prévu à l'article « Suspension – Résiliation du service » des Conditions Générales, ledit préavis débutant à la mise en ligne par la CDA des nouvelles Conditions Générales, conformément à l'article 3.1.

## 11 LIMITATION DE RESPONSABILITE

11.1 En raison de la nature du Contrat, les obligations souscrites par la CDA sont des obligations de moyens

et sa responsabilité ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée lui étant exclusivement imputable.

11.2 L'Audioprothésiste déclare connaître la nature du réseau Internet et notamment l'impossibilité pour la CDA de contrôler les réseaux de télécommunications le constituant. En conséquence, les temps de réponse et la continuité de l'accès à l'Espace Dédié et plus généralement aux Sites ne sont pas garantis. L'Audioprothésiste est également informé que l'accès à l'Espace Dédié et aux Sites pourra être interrompu pour des raisons de maintenance. La CDA ne garantit pas que l'utilisation de l'Espace Dédié et des Sites sera ininterrompue ou sans dysfonctionnement.

11.3 Le Service n'est pas un service de sauvegarde et l'Audioprothésiste devra, en toutes circonstances, conserver une copie du Contenu.

11.4 La CDA ne saurait être tenue responsable sur quelque fondement que ce soit, des dommages indirects et notamment tout préjudice moral ou commercial, des pertes de revenus, pertes de données, gains, profits, bénéfice, chiffre d'affaires, de commande, de clientèle ou d'atteinte à l'image de marque.

11.5 L'Audioprothésiste reconnaît que les limitations de responsabilité stipulées ci-dessus opèrent entre les parties une répartition raisonnable des risques et des responsabilités eu égard au contexte et aux conditions financières du Contrat. L'Audioprothésiste reconnaît que la CDA n'aurait pas conclu le Contrat sans ces limitations de responsabilité.

## 12 FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues au Contrat, si cette inexécution est due à un cas de force majeure, tels que la guerre, l'émeute, la grève, une catastrophe naturelle, un acte de piraterie des systèmes informatiques ou un dysfonctionnement des télécommunications.

## 13 CONVENTION DE PREUVE

Compte tenu de la nature de leurs échanges et en particulier de la dématérialisation de leur relation, les parties conviennent que l'ensemble des enregistrements informatiques dans le système d'information de la CDA (fichiers log, messages électroniques, e-mail, etc.) aura, en cas de litige, valeur de preuve.

## 14 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

14.1 Le Contrat est régi par la loi française à l'exclusion de toute autre.

14.2 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS SERA SEUL COMPETENT POUR CONNAITRE DE TOUT LITIGE ENTRE LES PARTIES A PROPOS NOTAMMENT DE LA FORMATION DE L'EXECUTION, DE L'INTERPRETATION, DE LA RESILIATION OU DE LA RESOLUTION DU CONTRAT, ET CE Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, LES PROCEDURES D'URGENCE, EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE, DE REQUETE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.